

## Nouvelle progression des dépôts et des crédits bancaires

En Champagne-Ardenne, en 2010, l'amélioration de la conjoncture économique se traduit par un accroissement des dépôts (+4,2 %) et des crédits bancaires (+2,9 %), mais à un rythme moindre qu'au niveau national (respectivement +7,5 % et +6,1 %), alors qu'en 2009, les évolutions apparaissaient similaires.

L'augmentation des dépôts est le fait des particuliers et, davantage encore, des entreprises (+13 %). Les dépôts à vue (+8,4 %) progressent plus fortement que les dépôts rémunérés (+2,6 %), pénalisés par une stagnation de la clientèle des particuliers (+0,1 %). Les livrets d'épargne populaire (-8,3 %) et les plans d'épargne populaire (-13 %) ont été délaissés au profit des comptes créditeurs à terme (+3,9 %), des plans d'épargne logement (+4,4 %), des livrets (+7,2 %) et des comptes ordinaires créditeurs (+8,3 %).

La tendance à la hausse de l'évolution des crédits est nettement plus soutenue qu'en 2009 (+2,9 % en 2010 contre +1,3 % en 2009). À l'inverse des mouvements constatés pour les dépôts, les particuliers (+5,1 %) sont plus actifs que les entreprises (0,9 %). Favorisés par des taux d'intérêt faibles et par le niveau des prix de

l'immobilier, les crédits à l'habitat sont particulièrement recherchés (+6,3 %). En revanche, les encours de crédits à la consommation diminuent dans la région (-1,9 %) après avoir stagné en 2009, alors qu'ils augmentent dans le même temps au niveau national (+6,7 %).

Après avoir baissé de 7,9 % en 2009, les crédits d'exploitation octroyés aux entreprises se redressent (+8 %), signe que l'activité économique s'améliore. En revanche, la nouvelle chute des dépenses d'investissement engendre un repli des encours de crédit d'équipement (-3,2 %). Là encore, la région s'inscrit à contre-courant des variations enregistrées au niveau national (+1,0 % pour l'équipement des entreprises et -2,2 % pour l'exploitation). ■

Fabrice Duval  
Banque de France Champagne-Ardenne

### Variation annuelle des crédits et dépôts

Unité : %		France		Champagne-Ardenne	
		Déc. 09/Déc. 08	Déc. 10/Déc. 09	Déc. 09/Déc. 08	Déc. 10/Déc. 09
Dépôts	<b>Dépôts à vue</b>	<b>5,5</b>	<b>10,5</b>	<b>5,9</b>	<b>8,4</b>
	Dépôts à vue particuliers	8,3	7,4	7,5	5,4
	Dépôts à vue entreprises	5,2	12,6	4,2	13,3
	<b>Dépôts rémunérés</b>	<b>1,6</b>	<b>6,1</b>	<b>1,5</b>	<b>2,6</b>
	Dépôts rémunérés particuliers	-0,4	2,4	-0,3	0,1
	Dépôts rémunérés entreprises	11,6	21,2	9,3	13,0
	<b>Ensemble</b>	<b>2,8</b>	<b>7,5</b>	<b>2,7</b>	<b>4,2</b>
Crédits	<b>Crédits aux particuliers</b>	<b>3,8</b>	<b>8,6</b>	<b>2,6</b>	<b>5,1</b>
	Crédits aux particuliers - consommation	2,1	6,7	0,2	-1,9
	Crédits aux particuliers - habitat	4,0	9,0	3,3	6,3
	<b>Crédits aux entreprises</b>	<b>-2,9</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,9</b>
	Crédits aux entreprises - exploitation	-14,0	-2,2	-7,9	8,0
	Crédits aux entreprises - équipement	3,4	1,0	1,6	-3,2
	Crédits aux entreprises - autres crédits	-0,7	3,4	5,8	4,4
	<b>Crédits - autres bénéficiaires</b>	<b>1,7</b>	<b>12,7</b>	<b>5,9</b>	<b>6,8</b>
		<b>Ensemble</b>	<b>0,7</b>	<b>6,1</b>	<b>1,3</b>

Source : Banque de France



### >> Définitions

**Les dépôts à vue** sont des comptes ordinaires créditeurs ; se dit d'une somme d'argent déposée sur un compte et que le déposant peut retirer aisément. Un compte courant est un dépôt à vue. Il en est de même pour le Livret A. Un dépôt à vue peut être ou non rémunéré.

**Les comptes rémunérés** sont des comptes créditeurs à terme, dans lesquels les fonds demeurent déposés jusqu'à l'expiration du délai fixé à la date d'ouverture.

**Les placements rémunérés** comprennent les livrets (livrets ordinaires notamment livrets bancaires et livrets B des caisses d'épargne ; les livrets A des caisses d'épargne ; livrets bleus du Crédit mutuel ; livrets jeunes), des livrets d'épargne populaire, des livrets de développement durable (ex-Codevi), des comptes d'épargne-logement, des autres comptes d'épargne à régime spécial (comptes d'épargne à long terme, les plans d'épargne en actions (PEA), des plans d'épargne retraite (PER), des livrets épargne entreprise (LEE), des plans d'épargne-logement (PEL), des plans d'épargne populaire (PEP), des bons de caisse et bons d'épargne émis par l'établissement.

**Dépôts et crédits par région** : la centralisation financière des dépôts et crédits recense, sur une base conventionnelle, les opérations traitées par environ 300 banques adhérentes à la Fédération bancaire française, pour le compte de leur clientèle non financière (résidente et non-résidente). Ne participent à cette centralisation ni les sociétés financières ni les institutions financières spécialisées. La centralisation est élaborée en fonction de l'implantation géographique des guichets ayant traité les opérations et est agrégée par département de la France métropolitaine. Les variations des données peuvent refléter les modifications affectant les réseaux bancaires.